



Kootenay
National Park

Parc national
Kootenay

McLeod Meadows Campground

Camping des Prés-McLeod

Trail... Sentier

Parking Stationnement

Trailer pumpout Poste de vidange

Wood bin Bois

Registration Inscription

Picnic area Aire de pique-nique

(Cyclist) Food storage Garde-manger (cyclistes)

Recycle Recyclage

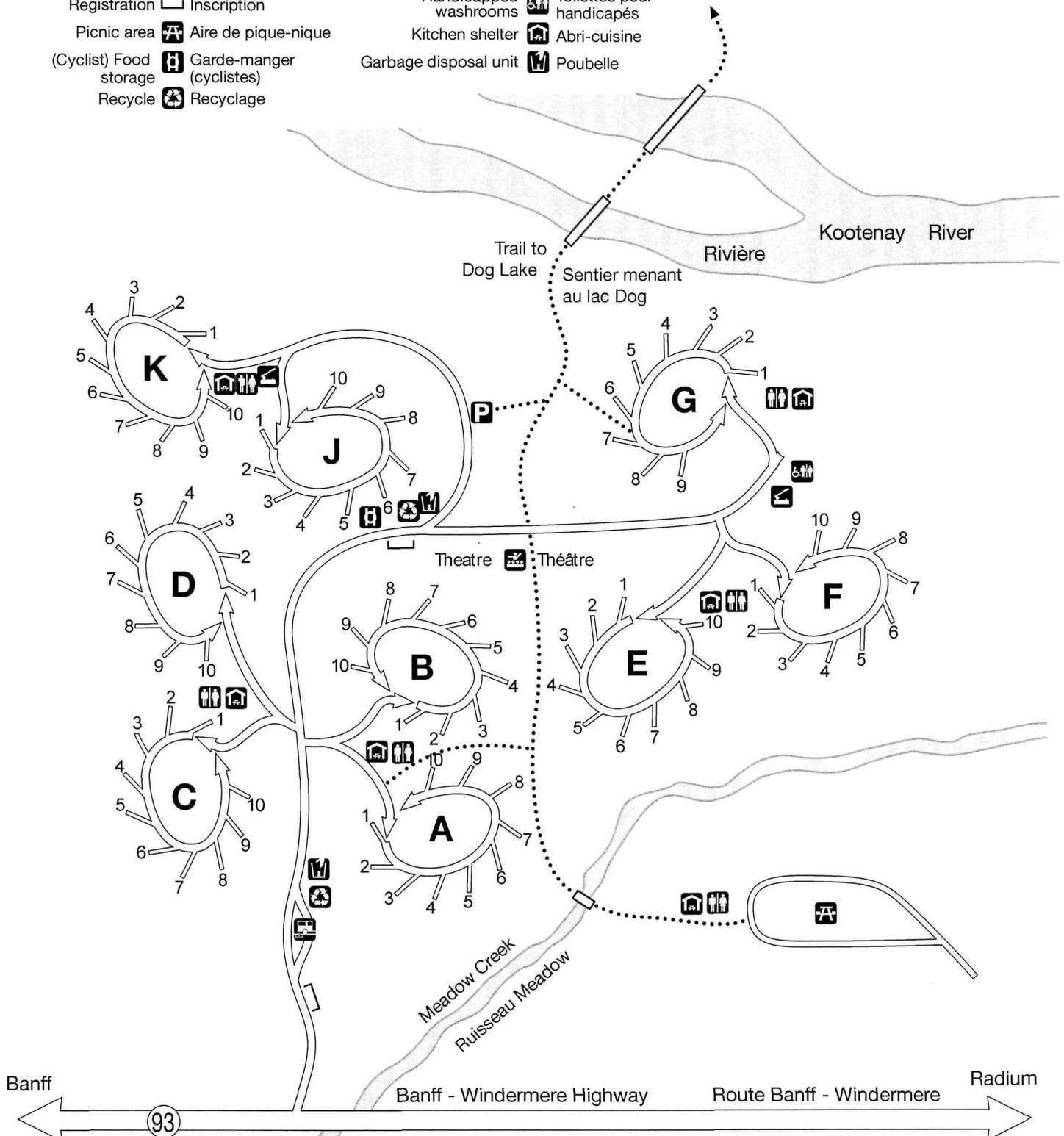
Theatre Théâtre

Washrooms Toilettes

Handicapped washrooms Toilettes pour handicapés

Kitchen shelter Abri-cuisine

Garbage disposal unit Poubelle



Parks
Canada

Parcs
Canada

Canada

Keep Bears Wild

Grizzly and black bears are an important part of the Rocky Mountain ecosystem. While foraging for natural foods, a bear may pass by or through this campground. Bear attracted to campgrounds due to careless food and garbage storage, or as the result of a handout quickly lose their fear of people and become 'problem' bears. Such bears are destroyed as a public safety risk and lost from the ecosystem. All bears can be dangerous and deserve our respect. If you feed or approach a bear, you are increasing its chance of death and putting yourself and others at risk.

Your efforts to help protect both bears and people contribute to a healthy ecosystem. Thank-you.

Bear –proof your site:

- Store all bear attractants in your car trunk, hard-sided camping vehicle, or in a bear proof locker. Attractants include: food, pet food and bowls, grills and cookstoves, empty cans and bottles, insect spray, sun screen, soap, dish cloths, cosmetics, and toothpaste. Coolers, tents and tent-trailers are not bear proof.
- Never cook or store food, cooking utensils, toilet articles or cosmetics in your tent or tent trailer.
- Never leave food (including pet food and bowls) or garbage unsecured at your campsite. This is illegal.
- Dispose of waste water down the toilets or take to sani-station.
- Place all garbage in bear-proof garbage bins.
- Supervise your children at all times.

If you see a bear in the campground: Stay Calm

- Gather food and store securely if time permits.
- Gather your group and get inside a vehicle.
- Warn nearby campers and notify park staff.
- Remain in your vehicle until the bear has left the area.
- NEVER approach a bear, even in your vehicle.

Read the brochure *Keep the Wild in Wildlife* to learn more about how you can help protect wildlife.

These facilities are provided for visitors seeking an enjoyable national park camping experience. Please help us keep these natural areas enjoyable places to stay.

- Keep vehicle and tents within the designated site.
- Put wastewater down the toilets or take to sani-station
- Quiet hours are from 11:00 pm to 07:00am. Visitors are not permitted during this time.
- Pets must be kept on leash and never left unattended, even at your site.
- Check-out and re-registration time is 11:00am.
- Maximum length of stay is 14 days.
- Whatever treasure you find- be it a rock, a flower, an antler or an historic artifact- it belongs where it is. Leave it for others to enjoy. It's the law.

Les ours doivent rester sauvages

Le grizzli et l'ours noir font partie intégrante de l'écosystème des Rocheuses. Il arrive que des ours en quête de nourriture naturelle s'approchent du camping ou y pénètrent. Certains sont attirés vers les terrains de camping parce qu'ils ont déjà goûté à la nourriture des gens ou parce que les visiteurs ont négligé de ranger adéquatement leur nourriture ou leurs déchets. Ces animaux perdent rapidement leur crainte naturelle de l'être humain et deviennent des « cas problèmes ». La seule solution consiste à les éliminer, parce qu'ils menacent la sécurité publique et qu'ils ont perdu leur place dans l'écosystème. Tous les ours peuvent être dangereux et méritent notre respect. Lorsque vous donnez à manger à un ours ou que vous vous en approchez trop, vous augmentez les risques qu'il soit abattu, sans compter que vous mettez votre vie et celle des autres en péril.

En nous aidant à protéger les ours et les visiteurs, vous contribuez à préserver la santé de l'écosystème. Merci!

Pour un emplacement à l'épreuve des ours :

- Rangez dans le coffre de votre voiture, à l'intérieur d'un véhicule de camping à parois rigides ou dans des casiers à l'épreuve des ours tous les objets susceptibles d'attirer les ours : nourriture, nourriture et bols pour animaux de compagnie, grils et réchauds, boîtes, canettes et bouteilles vides, insectifuge, écran solaire, savon, linge à vaisselle, produits de beauté et dentifrice. Les glacières, les tentes et les tentes-caravanes ne sont pas à l'épreuve des ours.
- Évitez de faire la cuisine ou de ranger de la nourriture, des ustensiles de cuisine, des articles de toilette ou des produits de beauté dans votre tente ou dans votre tente-caravane.
- Ne laissez jamais de nourriture (y compris des bols et de la nourriture pour animaux de compagnie) ou de déchets sans surveillance à votre emplacement de camping. Cette pratique est illégale.
- Jetez vos eaux ménagères dans les toilettes ou au poste de vidange.
- Déposez tous vos déchets dans des poubelles à l'épreuve des ours.
- Surveillez vos enfants en tout temps.

Si vous voyez un ours dans le camping : Gardez votre sang-froid

- Rangez votre nourriture en lieu sûr, si vous en avez le temps.
- Rassemblez les membres de votre groupe et montez dans un véhicule.
- Avertissez les campeurs voisins et informez le personnel du parc.
- Demeurez dans votre véhicule jusqu'à ce que l'ours ait quitté les lieux.
- **NE VOUS APPROCHEZ JAMAIS** d'un ours, même en véhicule.

Lisez la brochure *La nature au naturel!* pour en apprendre davantage sur les mesures à prendre afin de protéger la faune.

Ce camping a été aménagé pour les visiteurs qui cherchent à vivre une expérience agréable dans un parc national. Aidez-nous à faire en sorte que ces aires naturelles demeurent des endroits agréables :

- Gardez votre véhicule et votre tente dans l'emplacement désigné.
- Déposez vos eaux ménagères dans les toilettes ou au poste de vidange.
- Vous devez vous abstenir de faire du bruit de 23 h à 7 h. Il est interdit d'accueillir des invités dans le camping pendant ces heures.
- Vous devez toujours garder vos animaux de compagnie en laisse et ne jamais les laisser sans surveillance, même à votre emplacement de camping.
- L'heure de départ et de réinscription est à 11 h.
- La durée maximale du séjour est de 14 jours.
- Si vous trouvez un trésor – qu'il s'agisse d'une pierre, d'une fleur, d'un bois d'animal ou d'un artefact historique – ne le ramassez pas. Laissez-le en place, pour le plaisir des autres campeurs. C'est la loi.